

CONSTITUTION DES AFFICHES DE STAGES TECHNIQUES NATIONAUX

En cette période préparatoire de la saison, et bien que nous n'ayons pas encore finalisé le calendrier en ces temps troublés, nous souhaitons anticiper en vous rappelant que les affiches de stages techniques nationaux doivent toutes être validées par le siège fédéral avant leur communication, et respecter certains critères à savoir :

- Être constituée sur la base des affiches types des stages nationaux respectant la charte fédérale (fond blanc ou noir) modèle modifiable ci-joint :
<https://www.aikido.com.fr/wp-content/uploads/2020/07/AFFICHE-stage-national-web-modifiable.pdf> ou <https://www.aikido.com.fr/wp-content/uploads/2020/07/AFFICHE-stage-national-blanc-web-modifiable.pdf>
- Faire apparaître le diplôme et le grade UFA (minimum) de l'animateur-trice ;
- Faire apparaître les dates, lieux et tarification (rappel : durée de 4h à 6h pour la métropole ; 10h pour les DOM-ROM, + 2h de formation enseignant-e-s max) ;
- Faire apparaître le contact et coordonnées de l'organisateur-trice ;
- Faire état du ou des thèmes de travail et/ou d'un programme abordé durant le stage.

Sources - Cahier des charges des actions fédérales saison 2019-2020 :
<https://www.aikido.com.fr/wp-content/uploads/2019/07/aikiligue-juin2019.pdf>

RECENSEMENT DES STAGES ET FORMATIONS FÉDÉRALES

Il y a quelques semaines maintenant, vous ont été adressés les sondages pour recenser vos souhaits en matière de stages techniques nationaux et formations fédérales. Ces sondages sont essentiels au bon déroulement des actions futures.

Nous avons bien conscience que la crise sanitaire remet parfois en question la totalité de nos actions ; cependant, nous vous invitons à vous projeter au maximum, malgré les difficultés inhérentes, et à nous faire un retour de vos souhaits via ces sondages, et ce même si les dates et lieux évoluent par la suite.

Plus tôt nous communiquerons, plus facile sera la redynamisation de nos actions malgré les incertitudes associées.

Retrouvez les deux sondages ci-dessous **à remplir avant le 15 août 2020** :

Recensement des stages BF et formation à l'évaluation :

<https://forms.gle/UMQjXQpdCRk2F9ru7>

Recensement des stages nationaux et stages de prépa 3/4 :

<https://forms.gle/RHHL4zxwuC7oNw3a7>

11, rue Jules Vallès 75011 Paris
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91
WWW.AIKIDO.COM.FR
FFAAA@AIKIDO.COM.FR



CAHIER DES CHARGES DES ACTIONS FÉDÉRALES

Afin de bien préparer votre calendrier de CID ou de Ligue et organiser vos actions fédérales, nous vous rappelons que le cahier des charges des actions fédérales rappelant le descriptif et règles à respecter pour une bonne organisation n'a pas changé depuis juin 2019 et est téléchargeable sur notre site fédéral dans les ressources : <https://www.aikido.com/fr/wp-content/uploads/2019/07/aikiligue-juin2019.pdf>

Pensez à le consultez ou à le relire avant de vous engager sur une action afin d'en favoriser son bon déploiement. Pour toutes questions, le siège fédéral reste à votre écoute pour vous accompagner.

VOS CALENDRIERS DE LA SAISON 2020-2021

Comme chaque année, pensez à nous envoyer vos calendriers de la nouvelle saison, et ce à chaque modification. Cela nous permet tout simplement de suivre vos actions, de répondre aux questions des licencié-e-s, ou tout simplement de faire concorder nos actions avec les vôtres.

Une bonne communication entre nos instances est primordiale pour accompagner nos licencié-e-s.

POUR UN RENOUVELLEMENT DES LICENCES VIA « MON ESPACE FFAAA » RÉUSSI ?

Comme nous vous l'avons déjà communiqué à plusieurs reprises et suite à l'évolution de l'extranet FFAAA en « Mon espace FFAAA », le renouvellement de la licence sera possible dès le 1^{er} août 2020. Pour que cela se passe du mieux possible pour chacun-e de vos licencié-e-s, et aussi pour vous faciliter la gestion de vos licences au sein de votre club, nous vous invitons à vous y préparer dès maintenant en :

- **Vérifiant ou saisissant la totalité des adresses mail de vos licencié-e-s dans l'extranet :** effectivement si l'adresse mail est erronée ou absente, votre licencié-e ne pourra pas renouveler sa licence.
- **Validant au moins une licence de l'un de vos membres de Comité directeur de club pour activer votre club,** sinon vos licencié-e-s ne pourront pas non plus prendre de licence auprès de votre club.
- **Pensant à valider vos paniers de licences régulièrement,** car les licences activées par vos licencié-e-s doivent systématiquement être validées ensuite par vos soins, vous garantissant ainsi un suivi dans la gestion des licences de votre club. Toutes les licences prises par vos licencié-e-s dans leur espace individualisé s'afficheront dans votre panier, comme si vous les aviez vous-même déjà sélectionnées.

Une supervision régulière par vos soins de votre panier garantira la bonne réussite du dispositif et vous allègera le suivi.



Comme vous le constatez, l'évolution de *Mon espace FFAA* a été réfléchi pour vous faciliter le plus possible la gestion administrative de votre club et particulièrement la prise de licence. Seules les nouvelles licences devront être saisies manuellement par vos soins dans « Mon espace FFAA » comme auparavant, ou envoyées en format papier au siège fédéral.

Cependant, il est important de ne pas attendre le 1^{er} août pour préparer le déploiement du dispositif, en communiquant déjà auprès de vos licencié-e-s et en opérant les vérifications des mails pour optimiser la rentrée.

Nous comptons sur votre participation active à cette nouvelle évolution et vous rappelons qu'une page d'aide est disponible sur le site fédéral depuis **l'onglet Actualités > Aide Mon espace FFAA** <https://www.aikido.com/fr/aide-mon-espace-ffaa/>, et que le siège fédéral reste disponible pour vous accompagner.

QU'EST-CE QUE L'HONORABILITÉ DES BÉNÉVOLES ET ENSEIGNANT-E-S ?

Comme l'avait annoncé Mme la Ministre des Sports lors de la convention nationale des préventions contre les violences sexuelles, les services de l'État mettront en place, dès le 1er janvier 2021, un contrôle systématique de l'honorabilité des bénévoles dans les associations sportives. En effet, une expérimentation avait été lancée à la rentrée dernière dans la Ligue régionale de football du Centre-Val de Loire, puis étendue à la Fédération française de Football (FFF), avant une future généralisation.

Il s'agira de recenser les bénévoles et de croiser, via un processus automatique, les données avec celles du Ministère de la Justice. **Cette démarche incombera à la Fédération, mais ne peut aboutir sans le concours massif de toutes nos structures fédérales.**

Pour en savoir plus : https://www.lemonde.fr/sport/article/2020/04/19/violences-sexuelles-dans-le-sport-le-controle-d-honorabilite-des-benevoles-sera-systematise-d-ici-a-janvier-2021_6037064_3242.html

Nous tenons donc à rappeler l'importance pour chacune de nos structures : les clubs, CID et Ligues, **de mettre à jour les informations et coordonnées de leurs dirigeant-e-s régulièrement** pour faciliter le déploiement du dispositif. La composition de tous les Comités directeurs doit apparaître dans « Mon espace FFAA » ainsi que tou-t-e-s les enseignant-e-s, intervenant de manière régulière comme occasionnelle, auprès de nos licencié-e-s. L'objectif est de prévenir les violences sexuelles dans le milieu sportif français.

D'ici la fin décembre, « Mon espace FFAA » évoluera encore pour faciliter la saisie de certaines données personnelles non présentes actuellement dans le système, et pour faciliter la gestion et la transmission de ces données auprès des services concernés de l'État.

Nous rappelons par ailleurs que **les correspondant-e-s de clubs indiqué-e-s dans «Mon espace FFAAA» doivent faire partie du Comité directeur ou bureau de club, et ne peuvent être ni l'enseignant-e, ni un-e autre bénévole du club** : tout-e correspondant-e de club a effectivement accès à des données personnelles de ses adhérent-e-s et doit par conséquent être élu-e ou représentant-e de son club (auprès d'une structure multisports), a fortiori avec le renforcement de la réglementation en matière de gestion des données personnelles (RGPD).

Nous comptons sur vous, responsables de clubs, CID et Ligues, pour mettre à jour votre espace FFAAA et faciliter le déploiement et le fonctionnement de nos instances fédérales.

Nous reviendrons vers vous en septembre pour vous accompagner, mais n'attendez pas pour commencer à mettre à jour vos données.